



Soutien dans le cadre du Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan



Soutien et assistants aux réclamations

Deloitte: 1-833-852-0755
fnchildclaims.ca
Free Legal Support:
1-877-750-5554



Information et éducation financière

Fournisseur 1 : *À venir*



Services de soutien après la majorité

Jeunesse, J'écoute :
1-800-668-6868
Envoyer PREMIÈRENATION
par SMS au 686868



APN

APN : 1-888-718-6496
fnchildcompensation.ca



Santé mentale et mieux-être

Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être : 1-855-242-3310
Jeunesse, J'écoute :
1-800-668-6868
Envoyer PREMIÈRENATION
par SMS au 686868



Principe de Jordan

Ligne nationale : 1-855-572-4453
Contacts régionaux et communautaires disponibles en ligne



Fonds Cy-près

Enfance et Famille : *À venir*
Principe de Jordan : *À venir*

INFORMATION

Les demandeurs, les membres des groupes et leurs familles bénéficieront d'un soutien pendant toute la durée du Règlement. Ces services comprennent l'accès à des préposés aux réclamations ainsi qu'un soutien en santé mentale et mieux-être. En outre, un fonds Cy-près sera mis en place afin de fournir des services d'aide adaptés aux besoins du groupe visé, tenant compte des particularités culturelles et des traumatismes subis. Les membres des groupes qui recevront une indemnisation auront également accès à des ressources en matière d'éducation financière.

